

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 10 décembre 2019

Délibération n° 2019 – 10/12/2019 – 4

Additif à la campagne d'emplois 2020
Personnels BIATSS

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU la délibération n° 2019-23/09/2019 – 6 du conseil d'administration du 23 septembre 2019 approuvant la campagne d'emplois 2020 pour les personnels BIATSS
- VU l'avis du comité technique rendu en sa séance du 28 novembre 2019
- VU l'avis du conseil académique rendu en sa séance du 4 décembre 2019

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 16 Membres représentés : 8 Total : 24	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 5 Suffrages exprimés : 19 Pour : 15 Contre : 4
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve l'additif à la campagne d'emplois 2020 pour les personnels BIATSS.**

Dijon, le 11 décembre 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Prévisions de recrutement BIATSS année 2020

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

CAMPAGNE D'EMPLOIS BIATSS 2020

ADDITIF

EMPLOI	Branche d'activité professionnelle	COMPOSANTE	Type de publication
IGR	E - Informatique, statistiques et calcul scientifique	DNUM	Concours 2020